




Secouristes Français


Croix Blanche


Comité départemental 38

# Formation Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Le BNSSA permet de surveiller des piscines et des plages publiques ou privées. Le BNSSA, surveille et intervient sur les sites de baignade avec accès gratuit ou dans certains cas payants. Il ne peut en revanche pas enseigner contre rémunération.

 37h30  
(+ examen)

 Dans nos locaux  
ou à l'extérieur

 6 à 24  
personnes



Formation continue  
tous les 5 ans

 400 €\*  
(+ 50 € examen)

## Public concerné

Toute personne, étudiant, éducateur sportif titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1)

## Prérequis

Être Titulaire du PSE1 + être âgé de 17 ans le jour de l'examen

## Intervenants

Formateurs en premier secours – MNS BEESAN

## Méthodes pédagogiques

- Législation / QCM test
- Entraînement natation
- Démonstration pratique
- Sauvetage
- Mise en situation
- Evaluations formatives

## Moyens pédagogiques

- Ordinateur /vidéoprojecteur
- Mannequins (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateurs de formation
- Oxygénothérapie
- Mannequins de sauvetage règlementaires
- Fiches de suivi et d'évaluation
- Livrets de formation

## Evaluation

Epreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011  
1 épreuve théorique  
3 épreuves pratiques

## Sanction

Certificat de compétences

## Contact

Tel : 04 76 96 68 94  
@ : secretariat@croixblanche38.org  
Site : www.croixblanche38.org

## Objectif de la formation

Acquérir les compétences pour assurer la surveillance des piscines et des plages publiques ou privées.

## Programme pédagogique

**Partie 01** : Situer son rôle et sa mission

**Partie 02** : Mettre en œuvre le matériel

**Partie 03** : Respecter le cadre légal

**Partie 04** : Les rôles des acteurs du sauvetage aquatique

**Partie 05** : Identifier et évaluer les risques spécifiques

**Partie 06** : Adapter les attitudes de surveillance

**Partie 07** : Identifier les conduites accidentogènes et faire de la prévention

**Partie 08** : Adopter une conduite appropriée en cas de personne en difficulté dans la zone de surveillance

## Coût de la formation

**400€** (+50€ pour l'inscription à l'examen)

\*Remise de 40 € (donc 360 €) sur la formation uniquement, pour toute personne formée en FI OU FC PSE avec la Croix Blanche 38 dans les 12 mois à la date de la formation BNSSA.

\*Pour les militaires de la Caserne de Varcès (selon accord de convention), le coût de la formation est de 50€ auquel s'ajoute 50 € d'examen.

Pour les personnes en situation de handicap, notre référent est à votre disposition : M. Jonathan DIHO : 06.22.34.85.29